

Activités 2020



Spécificités du programme de formation 2020

Il est évident que la crise sanitaire a également eu une grande influence sur le programme de formation 2020. Des séminaires classiques ont uniquement eu lieu pendant les mois de janvier et février. Par la suite nous avons été obligés de basculer complètement vers la formule en webinaire. Tenant compte des circonstances, cette conversion s'est très bien passée. Nous avons cependant réussi à offrir un programme de formation équilibré et de qualité. Le Conseil de l'IRE et la Commission sont surtout satisfaits que les participants, en premier lieu les réviseurs d'entreprises et les stagiaires, ont fort apprécié les efforts fournis en 2020.

Au total, 73 séminaires ont été organisés, dont 55 séminaires « classiques » qui traitaient de thématiques dans les domaines de l'audit et du contrôle, du droit, de la fiscalité, des normes ISA, IAS/IFRS, de l'informatique, de la déontologie et de la lutte contre le blanchiment. Ce nombre est un peu inférieur aux années précédentes. La raison est double : un nombre de séminaires qui était dédoublé les années précédentes à cause de leur succès énorme, n'a été organisé qu'une fois en raison de la version webinaire qui a permis de ne pas limiter le nombre de participants à chaque séminaire. En outre, nous avons postposé quelques séminaires pratiques (workshop) jusqu'au début 2021 en espérant qu'ils pourraient avoir lieu devant un public – plus ou moins limité - de façon présentielle. Un espoir vain, comme cela s'est avéré ensuite.

A côté des 55 séminaires classiques, 18 workshops ont été organisés pour un maximum de 40 participants. Le but d'un tel workshop est de travailler de façon interactive, de préférence en petits groupes, sur un thème spécifique. La formule du webinaire ne semblait pas être très appropriée pour la majorité des cas, ce dont nous tiendrons compte dans le futur.

Plus de 8.000 participants : la formule webinaire a du succès

Nous avons enregistré pas moins de 8.168 participants pour les 73 activités de formation en 2020. De cette manière, le record précédent de 5.752 participants en 2018 a été pulvérisé. 6.693 (82%) des participants étaient des réviseurs d'entreprises, ainsi que 1.221 (15%) stagiaires réviseurs d'entreprises et 254 (3%) tiers. La formule du webinaire a permis sans doute ce nombre très élevé de participants mais démontre aussi l'intérêt de la profession pour le programme de formation. La formule webinaire permet entre autres d'éviter les temps de déplacement parfois longs dans un trafic intense mais malheureusement aussi limite fortement l'interaction entre orateurs et participants, et ne permet pas les contacts sociaux entre participants, un des avantages non négligeables des séminaires en présentiel. Après quelques semaines, des webinaires comptant plus que 200 participants n'étaient plus exceptionnels. Les webinaires traitant les avis les plus importants de la CNC attiraient le public le plus large : au total, il a rassemblé pas moins de 625 participants, 206 pour la version francophone et 419 pour la version néerlandophone.

Fin décembre, la Commission de formation a organisé une enquête parmi les participants sur l'organisation des séminaires, et particulièrement sur la formule du webinaire. A la lumière de ce qui précède, il ne faut pas s'étonner du fait que 72% des 322 personnes qui ont répondu préfèrent la formule webinaire aux séminaires présentiels, et ce également pour la période post-Covid. Néanmoins, plus de la moitié des participants indique que les contacts et les échanges de vue avec les confrères et consœurs leur manquent. Tant le Conseil que la Commission de formation sont d'avis qu'une formule mixte offrirait la réponse idéale aux diverses attentes : ceux qui le souhaitent suivent le séminaire sur place, ceux qui préfèrent la formule webinaire suivent la formation à distance depuis leur domicile ou leur cabinet. Par contre, la commission préfère faire une exception pour les workshops, pour lesquels nous prévoyons uniquement la formule avec présence sur place pour assurer l'interactivité inhérente aux workshops.

Il est prévu que l'IRE et l'ITAA investissent ensemble en 2021 dans un studio d'enregistrement professionnel, ce qui nous permettra d'offrir cette formule mixte dans les meilleures conditions possibles. En tout cas, il n'y a aucun doute que la crise sanitaire a induit un changement permanent de notre offre de formation.

En 2020, les séminaires ont, en général, été évalués par les participants avec un score inférieur en comparaison avec les années précédentes. Néanmoins, des pourcentages moyens de satisfaction de 77,5% pour l'évaluation globale, 76% pour l'approche didactique et 74% pour la documentation restent des scores positifs très élevés. N'oublions pas que la

formule webinaire exigeait de la majorité des orateurs une adaptation importante qui a dû se faire au pied levé dès le début sans période préparatoire. Nous leur avons demandé, dans la plupart des cas, de présenter leur sujet en deux heures, au lieu des quatre heures habituelles. De plus, ils devaient donner leur cours devant un écran, sans public, ce qui était pour le moins inhabituel pour nombre d'entre eux et, il faut le reconnaître, assez frustrant par l'absence d'interaction avec les participants. Nous adressons nos remerciements et tout notre respect à tous les orateurs qui, dans ces circonstances difficiles, ont dépensé beaucoup d'énergie pour s'adapter et présenter leur thème aussi bien que possible : les taux de satisfaction enregistrés auprès des participants démontrent qu'ils ont réussi ce challenge.

Vers une nouvelle norme pour la formation permanente

Pendant l'année 2020, un groupe de travail *ad hoc* créé au sein de la Commission a continué à travailler sur une nouvelle norme de formation permanente, qui tient compte des circonstances modifiées dans le paysage de formation des réviseurs d'entreprises. Le groupe de travail était composé des membres de la Commission Sarah Dupuis, Bart Eversdijk, Catherine Saey et Bernard Vandenborre. Cela a débouché sur un premier projet de norme que la Commission a pu finaliser après plusieurs concertations internes et présenter au Conseil. Le groupe de travail a continué à travailler, après la consultation publique et l'audition auprès du Conseil supérieur des Professions économiques (CSPE), pour trouver un compromis équilibré entre les souhaits du CSPE et ceux de la profession. Après avis du Conseil cette version amendée a été soumise au CSPE qui a approuvé le texte en sa réunion du 5 février 2021 ; la nouvelle norme doit encore être approuvée par le ministre des affaires économiques.

Le but est que cette nouvelle norme entre en vigueur le premier janvier 2022. De cette manière, l'IRE et l'ICCI, ainsi que l'ensemble de la profession disposent d'assez de temps pour se préparer aux quelques nouveautés que cette norme apportera.